

## TRAVAUX DIRIGÉS (TD)

### **DOSSIER 1 : L'économie algérienne à la veille de l'Indépendance**

Source : ISNARD Hildebert (1969) : « *L'Algérie ou la décolonisation difficile* ». Méditerranée, vol. 10, n° 3, pp. 325-340.  
<https://doi.org/10.3406/medit.1969.1325>

#### PRÉSENTATION DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Ce premier dossier porte sur les **vulnérabilités économiques** héritées de la colonisation ; il dresse un **état des lieux de l'économie algérienne à la veille de l'Indépendance** et durant les premières années qui l'ont suivie.

C'est la première partie (pp. 325-330) d'un article de **Hildebert ISNARD**, un géographe bien connu ayant beaucoup travaillé sur l'Algérie.

#### CONSIGNES DE L'EXERCICE

- 1) **Imprimer, lire et annoter** le dossier documentaire en mettant en œuvre la **stratégie de lecture active** décrite dans la **Fiche méthode 1**.
- 2) **Répondre sur un brouillon** aux questions de compréhension ci-dessous.

#### QUESTIONS DE CADRAGE

### **PREMIÈRE SEMAINE** → **EXPOSÉ 1**

- 1) Que cherche à illustrer l'auteur dans cet article ? Quelle est la **thèse** qu'il défend ?
- 2) Quels sont, toujours selon l'auteur, les **problèmes agricoles** de l'Algérie post Indépendance ?
- 3) Quels sont les **problèmes industriels** que l'Algérie a hérités de la colonisation ?
- 4) Selon l'auteur, la **structure commerciale** (i.e. son commerce extérieur) de l'Algérie post Indépendance pose trois (3) problèmes majeurs. Lesquels ?
- 5) À la fin des années 1960, l'Algérie indépendante continue à faire face à de **graves dépendances**. Préciser lesquelles.

# L'ALGÉRIE OU LA DÉCOLONISATION DIFFICILE

---

C'est sans doute en Algérie que la décolonisation nécessaire à une indépendance nationale authentique est le plus difficile à réaliser. Plus de 130 ans d'une présence française tendue vers l'intégration à la métropole ont puissamment modelé le pays en y enracinant des structures qui conditionnent toujours la vie de la population. L'Algérie ne peut sortir de cette impasse sans une impitoyable prise de conscience de son aliénation.

\*\*

## I. — LES STRUCTURES COLONIALES DE LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE.

*L'agriculture d'exportation.* On sait que la colonisation s'était fondée sur le développement des cultures monétaires que l'union douanière destinait essentiellement au marché métropolitain.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la crise phylloxérique imposant de lourdes importations de vins étrangers préjudiciables à l'équilibre de sa balance commerciale, la France avait encouragé les colons à créer un vignoble de remplacement : ce qu'ils firent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils avaient cherché vainement pendant plus d'un demi-siècle dans quelle voie se lancer. Le résultat est connu : en 1934, l'Algérie possède près de 400 000 hectares de vignes qui ont procuré 22 millions d'hectolitres de vin. On connaît aussi la suite : la surproduction, l'élaboration d'un statut viticole qui arrête les nouvelles plantations. Les colons se tournent alors vers de nouvelles spéculations agricoles : ce sont les cultures de légumes de primeur, les cultures fruitières, les agrumes notamment.

A la veille de l'indépendance, en 1960, les exportations algériennes comprennent 80 % de produits agricoles et 20 % de produits de l'industrie. Plus des 2/3 de ces exportations, exactement 68,5 %, sont constitués par les sorties de trois produits agricoles : vins, fruits et légumes. A eux seuls, les vins comptent pour 53,3 %. Plus de 90 % de ces exportations agricoles sont destinés au marché français.

On comprend les difficultés qu'éprouvera la République algérienne à se libérer de cette étroite sujétion.

Avec les progrès rapides de l'extraction du pétrole saharien, l'agriculture perdit sans cesse de son importance relative : en 1965, elle ne procurait plus que 30 % du total des exportations. Cependant, dans ces 30 %, la part du vin, des fruits et légumes s'était accrue : elle en constituait près des quatre-cinquièmes. Et c'était toujours la France qui venait largement en tête : elle absorbait 85 % des produits agricoles exportés par l'Algérie.

Aujourd'hui, la situation s'est dégradée : contrairement à ses engagements, la France s'est, en grande partie, fermée à la production viticole algérienne : ses importations de vins sont tombées de 8 355 641 hl en 1966 à 3 510 334 hl en 1967, alors que les accords prévoyaient 7 250 000 hl. Les ventes algériennes de vins et de moûts fermentés s'effondrèrent de 660 millions à 273 millions de DA.CAF. Cette lourde perte de devises est cruellement ressentie par l'économie de la jeune République démocratique et populaire : elle ne sera pas compensée, loin de là, dans l'avenir, par l'acceptation de l'U.R.S.S. d'acheter à bas prix 5 millions d'hl en 1970 et 1971.

Quant aux exportations d'agrumes, elles restent essentiellement dirigées vers la France malgré une diminution constante qui les a fait tomber de 87 % du total expédié en 1964 à 70 % en 1967.

Quoi qu'il en soit, la France vient toujours largement en tête des clients de la production agricole algérienne.

« Cette situation, constate le rédacteur de la Statistique agricole (1), constitue un certain handicap tant politique qu'économique pour l'Algérie... En effet, l'Algérie ne peut offrir en grandes quantités sur les marchés des pays riches que deux ou trois produits agricoles qui viennent souvent en concurrence avec une production nationale elle-même en difficulté dans le pays acheteur ». Le diagnostic est

(1) Statistique agricole de la République algérienne démocratique et populaire. Novembre 1967, n° 4, page 35.

exact : il n'y a pas, à proprement parler, de marché mondial du vin : la faible demande est satisfaite par des pays de vieille renommée : France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce. La production française suffit en quantité et en qualité à la consommation nationale. Quant au marché des agrumes et des légumes de primeur, l'Algérie, pour s'y tailler une place, doit affronter une concurrence sévère.

Une reconversion de l'agriculture héritée de la colonisation s'impose donc. Mais elle est difficile à réaliser. D'autant plus qu'elle est aujourd'hui placée dans l'ensemble sous le régime de l'autogestion.

La majeure partie des 2 706 130 hectares que le recensement de 1950-1951 attribuait aux colons, constitue le domaine socialiste : selon l'enquête effectuée en 1964-1965, celui-ci couvre une superficie de 2 332 860 hectares. Il porte l'essentiel des cultures destinées à l'exportation ; 313 265 ha de vignes ; 40 735 hectares d'agrumes et 21 160 ha de cultures maraîchères, représentant respectivement 82 %, 84 % et 35 % du total algérien.

On estime à 841 300 l'ensemble de la population agricole qui tire des ressources monétaires d'un emploi dans le secteur autogéré. La main d'œuvre proprement dite comprend 186 575 travailleurs dont 134 430 à titre permanent et 52 145 à titre temporaire. Parmi les travailleurs à plein temps, un petit nombre seulement, 20 115 sont embauchés comme salariés. Les autres, soit 114 415 constituent en grande partie le collectif de l'autogestion.

L'autogestion, écrivions-nous (2), est un progrès social sur le système colonial : elle a rendu au fellah sa dignité d'homme, le goût de la responsabilité et de l'initiative... Mais elle a engendré une paysannerie privilégiée : socialement privilégiée par les droits qui lui sont reconnus à l'administration des exploitations et à la promotion professionnelle. Économiquement privilégiée dans la rémunération de son travail et les avantages en nature qui lui sont consentis. Privilégiée surtout face à la paysannerie traditionnelle jusqu'ici abandonnée à son économie vivrière.

Dès lors, on conçoit aisément qu'il est risqué de toucher aux structures dans lesquelles l'autogestion s'est organisée. En raison de difficultés de la commercialisation de leurs produits d'exportation, la plupart des exploitations sont déficitaires : elles vivent d'avances du Trésor de l'État sans pouvoir effectuer leurs amortissements ni

(2) Les structures de l'autogestion agricole en Algérie. Méditerranée n° 2, avril-juin 1968, p. 139 à 163.

payer leurs impôts. Mais bien qu'irrégulièrement, les salaires, parfois même des primes, sont versés auxquels s'ajoutent des avantages sociaux, une parcelle de terre pour les besoins vivriers de chaque famille. Toute transformation du statu quo paraîtrait une menace dirigée contre le socialisme agraire dont le poids politique est considérable ; les bénéficiaires redoutent les aléas d'une reconversion : ils se sont mués en conservateurs d'une situation acquise.

D'autre part, la reconversion signifierait la perte des investissements effectués dans les plantations, dans la construction et l'équipement des caves, sans pouvoir, pour autant, mettre en œuvre les capitaux nécessaires aux cultures de remplacement qui n'ont d'ailleurs pas encore été définies.

L'Algérie indépendante a hérité de l'erreur économique (3) commise par la colonisation en créant son vaste vignoble : elle semble condamnée pour longtemps encore à porter le poids de ce handicap paralysant.

*L'industrie.* Il n'était pas dans la nature de la colonisation française d'industrialiser l'Algérie. Elle s'était contentée d'exploiter les mines de fer, de phosphate, de zinc, de plomb, de cuivre et, au cours des dix dernières années, les gisements de pétrole et de gaz naturel dont l'extraction était exportée comme matières premières vers la Métropole où avaient lieu les transformations productrices de valeur ajoutée.

L'indépendance n'a pas changé grand chose à cette situation. L'Algérie ne possède pas d'infrastructure industrielle de transformation : elle exporte toujours ses minerais, son gaz naturel et son pétrole à l'état brut. En 1966, les sorties ont porté sur 1 130 830 tonnes de minerais vers de nombreux pays ; sur près de 2 milliards de mètres cubes de gaz dont 1 127 millions vers la Grande Bretagne et 650 millions vers la France. Sur une commercialisation de 33 millions de tonnes de pétrole, la raffinerie d'Alger n'a pas traité un million et demi de tonnes : le reste a été exporté en brut. La France se taille la part du lion : en 1968, sur une production totale de 43 millions de tonnes, elle a reçu près des deux tiers, qui ont couvert environ 40 % des besoins de son marché intérieur.

Aujourd'hui donc l'économie algérienne repose essentiellement sur deux produits : le pétrole et le vin. La France est son principal

(3) La viticulture algérienne : erreur économique ? Revue africaine. Centenaire de la Société historique algérienne. T.C. 1956.

client : sa part dans les échanges, bien que décroissante, reste prépondérante, tant dans les exportations que dans les importations algériennes.

*Part de la France dans le commerce algérien.*

	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations algériennes	75 %	79 %	77 %	72 %	60 %
Importations algériennes	81 %	65 %	70 %	68 %	62 %

En 1967, la structure des exportations algériennes à destination de la France comprenait, en valeur C.A.F., 76 % de pétroles et dérivés, 22 % de produits agricoles et 2 % de produits non agricoles autres que pétroliers. La part des vins et moûts dans la valeur des exportations en France était tombée de 24 % en 1966 à 10 % en 1967.

Le refus de la France d'importer les quantités de vin qu'elle s'était engagée à acheter, les difficultés récemment surgies au sujet de l'exploitation des pétroles sahariens font peser de lourdes menaces sur l'économie algérienne : il y a là incontestablement une situation de dépendance héritée du régime colonial.

Le danger s'aggrave du fait que le pétrole occupe une trop grande place dans l'économie algérienne : il procure, rappelons-le, les trois quarts des ressources tirées de l'exportation ; il fournit 22 % du produit intérieur brut et 25 % des recettes du budget.

Or, le pétrole n'est qu'une matière première exportée en grande partie : il n'a pas donné naissance à une industrialisation. On connaît le pouvoir industrialisant du pétrole et du gaz naturel dont on a pu calculer que 97 % des ventes sont intersectorielles : ce sont les pays importateurs, la France notamment, qui tirent bénéfice de la valeur ajoutée au cours des transformations opérées en aval par le raffinage et la pétrochimie.

L'industrie pétrolière algérienne n'est donc pas créatrice d'emplois : l'Algérie est, toutes proportions gardées, dans la situation du Vénézuéla où le pétrole représente 90 % des exportations, mais n'utilise que 2 % de la main d'œuvre ; la majorité de la population

y est occupée, à l'intérieur dans l'agriculture précaire de subsistance. Il en est de même en Algérie où le secteur primaire groupe 57 % de la population active contre 13 % dans le secteur secondaire et 30 % dans le secteur tertiaire.

Dès lors, on comprendra que l'industrie ne joue pratiquement aucun rôle dans la structuration régionale de l'Algérie : c'est l'agriculture qui y façonne et individualise l'espace.

